

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la pétition au CC d'Ambresin Vanessa et crts – Pour la sécurité des enfants aux abords des collèges de l'Églantine, Florimont et Villamont (PE25/013)

Présidence :	Mme Christine GOUMAZ (soc.)
Membres présents :	Mme Gloria Perside BOLOMBO (Les Verts) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Serge TALLA (soc.) ; Mme Irène Wai Heong WÜTHRICH (UDC).
Membres excusés :	Mme Françoise PIRON (PLR) ;
<u>Municipale concernée</u> :	Mme Florence GERMOND, directrice de Finances et Mobilité.
<u>Pétitionnaire</u> :	Mmes Vanessa AMBRESIN et Anne-Laure BUCCELL-WRIGHT.
Secrétaire :	M. Mathieu CENTELIGHE
Rapporteur :	Yvan SALZMANN

Lieu : Salle du Bureau Métamorphose, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 20.05.2026

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 18 h 15

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de Mme la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance.

Madame BUCCELL WRIGHT explique que cette pétition fait suite à un accident de la route survenu contre un enfant. Les enfants des pétitionnaires sont scolarisés à Villamont et Églantine dans le quartier de Rumine / Églantine. Leurs enfants empruntent deux passages piétons qui ont été transformés il y a quelques années en trottoirs continus. Les voitures comprennent mal cette signalisation et notamment dans le passage dangereux qui part de l'avenue de l'Avant-poste depuis Mon Repos, traverse l'avenue de Rumine et passe le trottoir continu concerné. D'autres parents ont rejoint la pétition et la volonté de changement. Des cyclistes se sentent également concernés. La pétitionnaire rappelle que des actions ont été mises en place par la Municipalité face à cette problématique, notamment l'engagement de deux ASPP présents sur les deux trottoirs continus. Elle précise que, depuis le début de l'année, un seul agent est présent sur le site. Elle ajoute qu'un réglage des feux a été mis en place et a permis d'améliorer aussi la situation. Les voitures, faute de signalisation, coupent néanmoins toujours la route, ou accélèrent, et ceci devant une école. Les automobilistes sont perdus face à cette modification et ne se comportent pas correctement faute de compréhension. Les parents, par peur, préfèrent aujourd'hui accompagner leurs enfants pour ne pas les laisser seuls. Elle ajoute qu'un agent de sécurité s'est presque fait renverser la semaine dernière.

Madame AMBRESIN explique que c'est principalement un problème de visibilité qui a cours dans cette zone. Elle précise que l'avenue de Rumine est très empruntée et les conducteurs sont souvent obligés de forcer au passage d'Églantine et de ne pas respecter le trottoir continu. Elle indique que cet accident a sans doute été causé par ces flux importants, la différence de vitesse ainsi que la mauvaise signalisation. Elle désirerait avant tout que des bandes jaunes soient réinstallées.

Conseil communal de Lausanne

Questions aux pétitionnaires (en présence de la municipale)

Madame la Municipale explique que la Ville est sensible aux questions remontées par les pétitionnaires. Elle indique que la Ville a déréglé une partie du carrefour en 2023, uniquement au niveau des feux des petites intersections adjacentes à l'avenue de Rumine. Elle confirme que les mesures mentionnées par les pétitionnaires ont été prises pour donner suite à une première rencontre. Elle explique que les feux ont été retirés dans le but de développer une ambiance citadine plus conviviale. Le but, poursuit-elle, était de responsabiliser les automobilistes et cyclistes en comptant sur une amélioration de la communication et du contact humain entre les usagers des infrastructures autant piétonnes que routières. Elle précise que les équipes techniques ont sous-estimé l'importance de la pente, qui est sans doute le principal facteur des difficultés qui découlent de cette adaptation, en particulier au sortir d'Églantine qui demande aux automobilistes de s'avancer sur le trottoir pour avoir de la visibilité. Depuis la pétition, elle indique que la Ville a mandaté un patrouilleur scolaire « plus » (ASPP) qui est formé davantage et peut notamment distribuer des amendes. Elle ne savait pas qu'un des patrouilleurs n'était plus sur le terrain et va se renseigner.

Madame BUCCELL-WRIGHT précise que l'agent de sécurité n'est plus présent sur site. Elle indique que la zone d'Églantine est toujours gardée alors que l'espace qui lui paraît le plus dangereux devant l'école sur le chemin Messidor n'est pas gardé.

Madame la Municipale explique que les deux feux ont été recalibrés afin que l'insertion des automobilistes sur l'avenue de Rumine, depuis l'avenue de l'Avant-poste et d'Églantine, soit facilitée. Cette mesure cherche, précise-t-elle, à diminuer la nécessité de forcer le passage et de mettre en danger les piétons. Elle ajoute que les espaces de stationnement au sud de l'avenue de l'Avant-poste ont été supprimés pour faciliter le transit dans la direction Messidor. Elle explique que la Ville espérait que le tronçon Avant-poste – Messidor soit emprunté par du trafic de transit, c'est-à-dire par des personnes ne résidant pas dans le quartier et qu'un changement de sens de circulation aurait pu supprimer. Elle indique que ce sont au contraire à 80 % des résidents qui l'empruntent et qui devraient être au courant du problème. Elle comprend que la situation ne soit pas satisfaisante.

Madame BUCCELL-WRIGHT explique que la situation des automobilistes a effectivement été améliorée. Elle demande cependant que l'ASPP soit déplacée sur Messidor en priorité.

Madame la Municipale indique la volonté, moyennant les procédures de génie civil, de remettre un passage piéton plus bas sur Messidor, idéalement l'année prochaine. Cette intervention vise à canaliser les enfants sur le côté est de Messidor afin qu'ils ne traversent plus sur le trottoir continu au nord.

Madame BUCCELL-WRIGHT demande s'il serait possible de réinstaurer des bandes jaunes sur le trottoir continu.

Madame la Municipale explique que ce genre de modification demande de mettre en place des projets sur un temps plus long ainsi que de réinstaurer des feux de signalisation. Elle précise que la Ville a pour projet d'installer des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans les prochaines années et de remettre des feux. Elle indique que c'est toute l'avenue de Rumine qui sera refaite. Elle rappelle que ce projet s'étend sur un temps long et que les propositions concrètes et rapides se font surtout par la confirmation de la présence d'ASPP, et la réalisation d'un passage piéton plus bas sur le chemin Messidor.

Un commissaire demande si la solution provisoire envisagée sera mise en place rapidement.

Madame la Municipale indique qu'elle a demandé aux équipes d'agir au plus vite, mais que ces projets sont toujours conséquents et demandent des études de génie civil, notamment. Elle rappelle la possibilité de mettre en place un ASPP en faisant appel aux Services de Monsieur HILDBRAND.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

Un commissaire demande s'il serait envisageable de transformer l'avenue de Rumine en zone de circulation 30 km/h.

Conseil communal de Lausanne

Madame la Municipale indique que la vitesse de circulation sur l'avenue de Rumine a été négociée avec les commerçants à 50 km/h pendant cette législature. Elle ajoute que les axes s'y raccordant sont limités à 30km/h. Elle précise que l'adaptation des autorisations de vitesse des tronçons dépendra de la prochaine législature.

Un commissaire demande si les voitures accélèrent sur ce le tronçon d'accès à Rumine car il est nécessaire d'y circuler à 50 km/h. Elle trouve l'aménagement très bien mis en place, en particulier sur le tronçon de l'avenue de l'Avant-Poste.

La Madame la Municipale ne sait pas bien quelles sont les réalités de vitesse entre l'avenue de l'Avant-Poste et le chemin Messidor. Elle indique que la situation est satisfaisante sur la majeure partie de la journée, hormis lors du transit des écoliers. Elle ajoute que le retrait des feux à la rue Centrale a permis d'améliorer le contact entre piétons et voitures et montre de bons résultats. Elle résume que la situation mentionnée par les pétitionnaires est problématique en raison de l'interaction entre le flux intense concomitant d'une part des voitures aux heures de pointe et de tous les élèves d'une autre. Elle rappelle la nécessité de mettre en place des patrouilleurs pour répondre aux demandes des parents. Elle indique l'existence d'autres infrastructures en Ville qui fonctionnent lors des heures de trafic régulier, mais qui deviennent dangereuses lors des heures de pointe. Elle explique la volonté générale de proposer des projets plus humains et modulables au niveau des compétences des patrouilleurs. Elle précise les fonctions de police que les ASPP peuvent revêtir afin de répondre mieux aux attentes des citoyens.

Un commissaire rappelle la singularité des dangers de la route aux abords des écoles.

Délibération de la COPET

Un commissaire suggère de renvoyer cette pétition pour *étude et rapport-préavis* afin de mettre en place une étude globale de la situation du quartier, mais avant tout de souligner la nécessité d'envisager toutes les pistes possibles pour répondre à la demande.

Un commissaire suggère une réponse en *étude et communication* pour les deux pétitions. Il reconnaît que la municipalité a déjà, d'une part, pris en compte le problème et a agi positivement d'une autre. Il soutient qu'une réponse en *étude et rapport-préavis* serait trop longue et donnerait des solutions intéressantes, mais trop tard relativement à un besoin pressant. Il préfère accorder, par le biais d'une étude et communication, sa confiance à la Municipalité dans la résolution de cette problématique.

Un commissaire indique qu'une solution provisoire est appliquée et qu'une solution définitive sera proposée dans le futur. De ce fait, il se positionne en faveur d'une *étude et communication*.

Un commissaire souhaite que la situation soit prise en charge en attribuant correctement un ASPP sur le terrain. Elle suggère qu'on encourage la municipalité à engager un agent à l'endroit mentionné par les pétitionnaires en attendant que les aménagements soient établis.

Un commissaire indique que la solution en place permet de donner le temps à la municipalité pour qu'elle travaille sur une *étude et rapport-préavis*. Elle indique que les travaux prévus dans quelques années pourront inclure ces solutions.

Un commissaire soutient que la solution d'un renvoi pour *étude et rapport-préavis* n'empêche en rien de proposer des réponses rapidement.

Un commissaire fait confiance à la Municipale pour collaborer avec le Service de la Sécurité et Économie. Il propose que le renvoi en *étude et rapport-préavis* permette de considérer en profondeur et sur le long terme la situation afin de l'intégrer à l'évolution du quartier.

Un commissaire rappelle que la Municipalité a déjà rencontré les pétitionnaires, est venue aujourd'hui avec un schéma d'une proposition d'aménagement de trottoir sur le chemin Messidor. Elle considère ainsi que la Ville semble bien engagée pour proposer des solutions et ne comprend pas ce qu'une *étude et rapport-préavis* pourrait apporter de plus.

La présidente demande comment le changement de législature impliquera le processus. Elle demande si une *étude et rapport-préavis* pourrait garantir un suivi.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire explique que le projet est suivi par des équipes qui demeureront après le changement de législature.

Une commissaire explique que, bien que la Municipale propose des éléments de réponse, une *étude et rapport-préavis* permettrait de trouver des solutions inscrites dans un projet plus détaillé. Elle ajoute que le rapport-préavis pourrait tout à fait être inclus dans un autre rapport au sujet du quartier. Elle rappelle que des solutions rapides sont attendues face à de telles questions de sécurité urgentes et n'empêchent en rien une réflexion profonde sur des aménagements plus larges.

Un commissaire propose le vœu suivant : « La commission souhaite qu'un système de patrouilleur scolaire assermenté efficace soit mis en place immédiatement. »

Vote du Vœu :

« La commission souhaite qu'un système de patrouilleur scolaire assermenté efficace soit mis en place immédiatement. » **Unanimité de 11 Oui** **0 Non** **0 Abstention**

La présidente procède ensuite au vote sur la pétition.

*Vote : Par 5 voix en faveur d'un renvoi pour étude et communication, 3 voix en faveur d'un renvoi pour étude et rapport-préavis et 3 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour **étude et communication**.*

La séance est levée à 18h15.

Lausanne, le 28 mai 2026

Le rapporteur :
Yvan Salzmann